

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 112287

RAM VENICE KISSI RABIA (EP- REZKI AHMED)

06/03/1946

LT CHEMS RUE 3 N 23
HAY ESSALAM CASABLANCA

INPE : 091122440

Dr. SADIK Fouzia
Médecin
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tel: 05 22 36 58 91 Casablanca

07 DEC 2022

Dr. KISSI Rezia EP REZKI

DNID - gyno - Surveilage

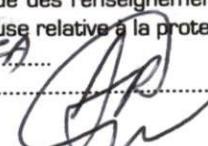
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

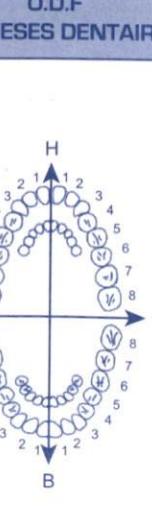
Le : 07/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07 DEC 2022	AG	01	200,00	INPE : 0911274410 Dr. SADIK Fouzia Médecin 104, Rue Mimouza Hay Errah Tél: 0522365891 Casablan

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>صيادلة حي بنصرى</p> <p>Pharmacie HAY BOUCHRA</p> <p>Dr. Nisrine BOUDEGGA</p> <p>44, Lotissement Bouchra Sidi Mianouf Casablanca - Tél : 05 22 58 19 49</p>	7/12/22	704,50

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.				
	SOINS DENTAIRES Dents Traitées Nature des Soins Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX		
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES				
	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE $ \begin{array}{c c} H & 25533412 & 21433552 \\ \hline D & 00000000 & 00000000 \\ \hline & 00000000 & 00000000 \\ G & 35533411 & 11433553 \\ \hline B & & \end{array} $ [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	CŒFFICIENT DES TRAVAUX		
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur SADIK Fouzia

Médecine Générale
Echographie Générale

104, Rue Mimosas (ex Rue des Ecoles)
1er Etage - Beauséjour
Casablanca - Tel. : 05 22 36 58 91

دكتورة صديق فوزية

الطب العام
الفحص بالصدى

104، زنقة ميموزا (زنقة المدارس سابقا)
الطابق الأول - بوسيجور

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 36 58 91

Casablanca, le 07 DEC 1992 الدار البيضاء ، في

Mme Kossi Radia. Epouse REZK

40,05x2 - Glimiryl 2mg (01B, x (2)

79,70 - AZIX 01B,) Acip 500x03(1)

82,10x2 - Tuxicium 20mg (02B) (2)
1 gr 2 fois / ays 28,

130,20x2 - Tregen 02B x (2)

1/2 cpl/ ays le Flacon -

60,10x2 - EpyCa 500mg (01B) x (2)
1 gell le dir

704,50

صيدلية حي بندر
Pharmacie HAY BOUCHRA
Dr. Nisrine BOUDEGGA
44 Lotissement Bouchra Sidi Mâarouf
Casablanca - Tel: 05 22 58 19 49

Dr. SADIK Fouzia
Medecin
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

SYNTHEMEDIC
22 rue toubir benn al souam roches
noirat casablanca
INEXIUM

Cpr GR

20 mg

Boite 14

84015DMP/21&90 PPV: 82,10 DH

6 118001 020591

40,00

40,00

PPV 79DH70
PER 01/25
LOT L362

PPV 130DH20
PER 09/24
LOT L2132

PPV 130DH20
PER 09/24
LOT L2132

Epyca® 50 mg
Prégabaline
14 gélules
PPV: 60DH10
PROMOPHARM S.A.



6 118001 260683

Epyca® 50 mg
Prégabaline
14 gélules
PPV: 60DH10
PROMOPHARM S.A.



6 118001 260683